

---

## CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

---

### Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail

# Les enjeux sanitaires associés à l'élevage en France et en Normandie

## Définition

Les enjeux sanitaires associés à l'élevage sont entendus au sens large allant de l'état des lieux des risques sanitaires aux différents leviers permettant d'identifier et de maîtriser ces risques. Souvent négligés en temps de «paix», les coûts induits par la gestion sanitaire explosent en temps de «crise», ce qui renvoie à la nécessité de mieux prévenir et anticiper, en mobilisant efficacement éleveurs, filières, acteurs sanitaires et services de l'État.

## Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle

### État des lieux de la situation sanitaire en France

Globalement, la France bénéficie de statuts sanitaires favorables. Pour autant demeurent des risques majeurs en lien avec un contexte de mondialisation des échanges et de changement climatique. La France connaît un caractère de plus en plus endémique pour l'Influenza aviaire, la peste porcine africaine est désormais aux portes du pays (Belgique jusqu'en 2020, désormais en Allemagne et en Italie), et la brucellose qui ressurgit en Savoie. La tuberculose quant à elle connaît une évolution tendancielle à la hausse. La crise COVID-19 a par ailleurs rappelé l'importance de surveiller et de prévenir l'émergence des zoonoses dans une approche «Une seule santé». En effet, 70 % des nouvelles maladies humaines sont d'origine zoonotiques.

### État des lieux de la situation sanitaire en Normandie

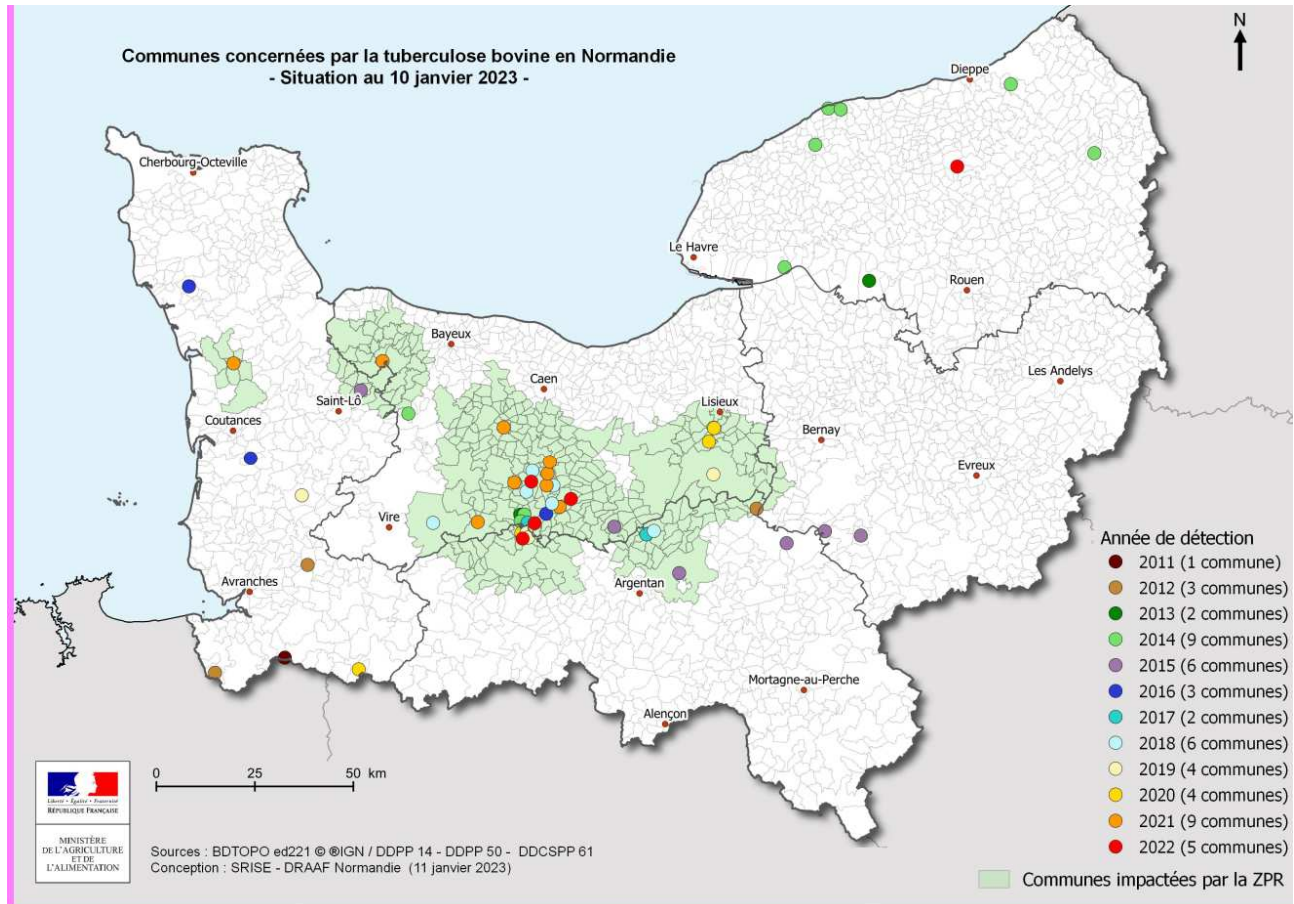
La Normandie, comme le territoire national, bénéficie de statuts sanitaires favorables. Toutefois, une surveillance accrue est mise en place concernant des dangers sanitaires particuliers.

Le caractère endémique de l'influenza aviaire que connaît la France depuis quelques années concerne également la Normandie. Depuis la période estivale 2022, la Normandie enregistre 88 foyers d'influenza aviaire dans la faune sauvage (essentiellement des goélands). Cette contamination de la faune sauvage a également entraîné la propagation de la maladie dans des basses-cours et des élevages. À ce jour, 11 foyers en basse-cour et élevage ont été confirmés en Normandie ayant entraîné l'euthanasie de 20 000 volailles.

L'autre actualité sanitaire sensible concernant la Normandie est la tuberculose bovine. Celle-ci est réapparue, il y a un peu plus de dix dans la région. Bien que la situation semble stabilisée dans le massif forestier de Brotonne-Mauny, dans la Manche, la maladie est toujours présente dans une zone couvrant le sud du Calvados et le nord de l'Orne. Dans cette zone à cheval sur les deux départements regroupant 343 communes, la maladie est

surveillée par le dépistage annuel d'environ 150 000 bovins par intra-dermotuberculation. La prophylaxie permet de détecter 4 à 5 foyers par an. Une surveillance de la maladie est également mise en place dans la faune sauvage et plus particulièrement chez le blaireau et le sanglier. Celle-ci a permis la détection de blaireaux porteurs de la maladie au cœur de cette zone de surveillance. Si cette tendance se confirme, la gestion de la maladie dans ce secteur sera plus complexe et la biosécurité en élevages devra être promue fortement.

Carte 1 : Foyers et ZPR (zone de prophylaxie renforcée)



D'autres maladies, non-zoonotiques, à enjeu sanitaire moindre sont également surveillées en Normandie afin de tendre à leur éradication. Ces maladies ont un enjeu commercial pour l'élevage normand. Ce sont :

- La Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) : maladie dont le programme d'éradication a été reconnu par la commission européenne, l'IBR est une maladie bovine surveillée par l'Organisme à Vocation Sanitaire Normand avec l'appui de l'État. Au niveau régional, 100 cheptels sont infectés, soit 0,6 %, en cours d'éradication
- La Diarrhée Virale Bovine (BVD) : maladie réglementée par arrêté ministériel et dont les mesures de lutte et de surveillance ont été confiées à l'OVS. Entre 5% et 10% des cheptels bovins normands sont en cours d'assainissement
- La Besnoitiose : parasitose incurable touchant les bovins et pénalisant les performances techniques du troupeau. Maladie émergente en Normandie avec quelques foyers sporadiques dont la maîtrise passe par les contrôles à l'achat sans réglementation à ce jour
- La Paratuberculose : entérite chronique, contagieuse et infectieuse présente dans 50 à 70% des cheptels mais souvent à bas bruit (sans expression clinique évidente). L'infection touche de 5 à 10% des bovins normands. La maîtrise passe par le dépistage des cheptels infectés, par des plans de dépistage-élimination des bovins infectés, et par le renforcement de la résistance naturelle des bovins (mise au point d'un index génomique de résistance à la maladie)
- La Fièvre Q : maladie très fréquente (plus de 50% des cheptels sont concernés). Les GDS participent au dépistage, essentiellement à la suite d'avortements, et apportent des conseils de gestion aux éleveurs

- La Varroase : maladie d'origine au varroa, parasite des abeilles. La section apicole de l'OVS normand forme les apiculteurs et les techniciens sanitaires apicoles à la surveillance et à la détection de ce parasite qui affaiblit les colonies d'abeilles. L'OVS travaille également à la mutualisation d'achat de médicament et à la distribution de celui-ci pour limiter la prolifération du varroa. Les 5 sections apicoles départementales de l'OVS ont toutes un Programme sanitaire d'élevage

### **Les coûts associés aux maladies animales**

Les crises récentes démontrent l'impact économique des épizooties. Elles ont des incidences à la fois sur l'équilibre des exploitations (pertes de production), sur la consommation (perte de confiance du consommateur en fonction de la médiatisation) et sur le commerce national, européen et à l'export vers les pays tiers (perte du statut sanitaire, fermetures de marchés). Les crises successives liées à l'influenza aviaire hautement pathogène ont ainsi lourdement impacté les filières volaille depuis 2016. En 2021-2022, les indemnités au titre de l'IAHP ont coûté de l'ordre de 1 milliard € pour le budget de l'État. Depuis septembre 2018 et la découverte de la PPA en Belgique sur des sangliers et depuis son développement en Allemagne et en Italie, la menace d'une crise considérable plane sur les élevages porcins et l'économie des filières agroalimentaires. La crise en Allemagne et en Italie suite à la survenue de la PPA en témoigne. Enfin, l'évolution de la situation sur la tuberculose pourrait faire craindre la perte du statut indemne de tuberculose et par ricochet générer des freins au commerce intracommunautaire et la perte des marchés exports d'animaux et de produits, pour un impact évalué entre 3 et 5 milliards d'€, principalement pour les industries laitières.

### **Un système sanitaire dont les objectifs sont la détection précoce des maladies et une réaction rapide et qui place le vétérinaire dans un rôle clef de sentinelle**

Tout détenteur d'animaux, qu'il soit éleveur, commerçant, transporteur ou abatteur, est responsable de la surveillance de l'état de santé du cheptel ainsi que de la mise en place des mesures de prévention et de lutte. Le réseau des vétérinaires en élevage a quant à lui un rôle de conseil et de prévention pour la filière d'une part, et de surveillance et de sentinelle d'autre part. Les vétérinaires assurent également des missions de contrôle et de certification pour permettre le commerce communautaire et export, ce qui nécessite leur indépendance. Enfin, les vétérinaires assurent, pour le compte de l'État, des missions de police sanitaire lors de foyers de maladie. La présence de vétérinaires disponibles et suffisamment répartis sur le territoire est indispensable pour assurer la veille sanitaire et renforcer l'anticipation et la gestion des crises sanitaires préjudiciables pour l'ensemble des filières, industries compris. Or, le nombre de vétérinaires exerçant la médecine pour les animaux d'élevage, diminue (plus de 3 % de baisse en 5 ans) et plus des 2/3 d'entre eux ont plus de 50 ans. La problématique des déserts vétérinaires est donc à l'image des déserts médicaux. Depuis 3 ans, de nombreuses mesures ont été prises pour lutter contre cette désertification (nouvelle voie de recrutement des étudiants et stages en zone rurales, aides des collectivités, développement des systèmes d'information pour faciliter le travail quotidien des vétérinaires, ...). Des travaux restent à faire notamment sur le partenariat État-vétérinaire.

L'organisme vétérinaire à vocation technique (OVVT), délégué de l'État, est opérationnel en Normandie et constitue le garant de la formation et de l'information des 1520 vétérinaires sanitaires.

### **La lutte contre l'antibiorésistance dans les élevages**

En dix ans, grâce aux plans Ecoantibio 1 et 2, l'exposition des animaux aux antibiotiques a diminué de 47 %. La baisse de l'exposition est encore plus marquée pour les antibiotiques d'importance critique. Sous l'effet des contraintes réglementaires d'une part et grâce à l'engagement des vétérinaires et éleveurs d'autre part, leur utilisation est passée de 8 % de l'ensemble des antibiotiques utilisés en 2011 à 1 % en 2017. Depuis 2017, elle est stabilisée autour de 1 %.

L'OVVT et la DRAAF de Normandie ont organisé deux colloques destinés aux vétérinaires et aux filières en 2017 et 2021.

### **Le bien-être animal**

Les attentes de la société sont désormais prééminentes en matière de bien-être animal comme de lutte contre la maltraitance animale (en élevage ou non). Une consultation publique menée par la Commission européenne a permis de recueillir les attentes des citoyens européens qui considèrent à plus de 90 % que «La législation actuelle n'assure pas de protection adéquate et uniforme à tous les espèces d'animaux pour lesquels elle serait

nécessaire». Il y a un lien à souligner entre le bien-être animal, la santé animale et humaine, les pollutions environnementales (antibiotiques, résidus de médicaments vétérinaires...) et l'environnement plus globalement (alimentation animale, concentration des effluents etc...). Maintenant, l'évolution des mesures favorisant le bien-être des animaux tout au long de leur vie nécessite qu'elle puisse être soutenable pour ne pas détruire l'équilibre économique des filières d'élevages d'une part, et qu'elle ne favorise pas les importations d'autre part, lesquelles devraient respecter les mêmes normes de production que les produits européens.

### Des infrastructures indispensables

L'enjeu de maintenir des abattoirs et des services d'équarrissage est prééminent malgré l'image peu attractive de ce type d'industries, y compris pour les services de l'État en abattoir pour qui 10 % des postes restent non pourvus faute de candidats. Pourtant, l'abattoir, débouché essentiel pour les filières d'élevage est au centre des attentions dans le cadre du développement des circuits courts et des exigences en matière de bien-être animal notamment en terme de transport. Enfin, l'équarrissage est plus que jamais un maillon essentiel, à la fois pour la maîtrise des épizooties et pour la gestion des surmortalités en cas de canicule, de façon corrélée avec l'évolution structurelle des élevages pour faire face au changement climatique.

La Normandie compte 11 abattoirs d'animaux de boucherie et une entreprise de traitement des sous-produits de l'élevage et des industries agroalimentaires.

### Prospective et hypothèses d'évolution

En termes d'évolution, 2 facteurs principaux se dégagent. En premier lieu, **la menace d'épizooties majeures** est de plus en plus prééminente. La peste porcine jusqu'en 2017 uniquement aux frontières Est de l'Europe et en Asie, était il y a peu en Belgique à moins de 10km de la frontière française ; elle est désormais présente en Allemagne et en Italie à moins de 100 km de la frontière franco-italienne. L'Influenza aviaire quant à elle frappe désormais la France tous les ans à une fréquence et ampleur inégalées. Les attentes sociétales sont de plus en plus exigeantes vis-à-vis de **modes plus respectueux des animaux et de l'environnement**, en phase avec le changement climatique. Des stratégies d'innovation sont déjà au rendez-vous pour permettre l'évolution des modes d'élevage (ovosexage des œufs pour éviter l'élimination systématique des poussins mâles) ou renforcer la prévention (essai de vaccination Influenza aviaire).

Au regard de ces enjeux, la maîtrise des risques sanitaires en élevage passe par un plus fort investissement dans la prévention et la surveillance et pour cela nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs pour une meilleure mutualisation des actions sanitaires puisqu'elles bénéficient à l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval des filières. Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) est l'instance qui doit impulser les programmes de surveillance et de lutte adaptés au territoire normand.

Les vétérinaires, en charge du dépistage et de la police sanitaire, sont essentiels pour le maintien du statut et représentent à ce titre un «bien collectif pour les filières ».

Sont pour cela nécessaires :

→ **Le renforcement de la biosécurité**, outil incontournable de la performance sanitaire, à réfléchir et mettre en œuvre dès l'installation. C'est un point clé de la protection des cheptels vis-à-vis des maladies à plans d'urgence, mais également de la tuberculose bovine

→ **Le financement des actions sanitaires** dans le cadre de la réforme de la gouvernance sanitaire afin d'ouvrir la possibilité aux filières de financer des actions sanitaires au bénéfice de l'ensemble des acteurs, de l'éleveur aux industriels/distributeurs

→ **Le changement de pratiques et l'intégration des questions sanitaires et de BEA dans la formation** : formations initiale et continue des éleveurs et des intervenants à l'évolutions des modes de production et au développement de la prévention et prise en compte de la performance sanitaire comme facteur de la compétitivité des élevages

→ **Le renforcement du maillage vétérinaire** : la délégation des actes vétérinaires pour renforcer le maillage vétérinaire en permettant aux vétérinaires de déléguer à des assistants les actes de moindre technicité

→ **L'orientation de l'installation au regard des enjeux sanitaires** : les crises IAHP à répétition démontrent la nécessité de revoir la densité des élevages dans les territoires et l'organisation et la structuration des filières pour limiter les temps de transport et les mouvements entre élevage, considérés comme des facteurs de risque majeurs

→ **L'encadrement de la pharmacie vétérinaire et développement de la recherche** : afin de limiter le recours aux médicaments vétérinaires en lieu et place du renforcement de la prévention en élevage et de la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque, la lutte contre les ventes déraisonnées de médicaments vétérinaires est nécessaire. Elle permettra également de limiter les résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées ou dans l'environnement. Des efforts de recherche sont également nécessaires pour développer la vaccination comme mesures de prévention (en cours pour l'IAHP, en réflexion pour la PPA, en balbutiement pour la tuberculose chez les blaireaux)